Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_137-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :21
votants :27

L'an deux mil vingt cinq
le : cinq décembre
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE ET ALSH A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

PRESENTS : M. MARY Jean-François,Mme BOCQ Florence, M. BRIAND Nicolas, Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DAVIS Anne-Cécile,M.DOUZAMY Bruno, M.GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,Mme JAN Sophie,M. Pierre-Alexandre JOLY, M.LEBRUN Jean-Lou, M. LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine, M. MONNIER Julien,M.PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie,Mme SEROT Isabelle, M.SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET
Mme Marie-Hélène DEGRES donne procuration à Mme Isabelle SEROT
M.Claude DEQUI donne procuration à M.Bruno DOUZAMY
Mme Marie-Laure FAUVEAU donne procuration à M.Yoann LE FOL
M. Pascal NOURY donne procuration à M.Jean-Paul GAUTIER
M.Fabien RACAPE donne procuration à M. Jean-François MARY

Secrétaire de séance : Mme Floriane POTIER

Rapport de Monsieur LE FOL Yoann, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la vie culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2331-4,
Vu la nécessité de fixer les tarifs applicables à la garderie périscolaire pour l'année 2026,
Vu les besoins exprimés par les familles ainsi que les coûts de fonctionnement de ce service,

Considérant :

- Que la garderie périscolaire contribue à répondre aux besoins des familles en offrant un encadrement de qualité pour les enfants avant et après les horaires scolaires.
- Que les tarifs doivent couvrir une partie des frais engagés par la commune tout en restant accessibles aux familles.

Les commissions compétentes, à savoir la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique », réunie le 20 novembre 2025, et la commission « Affaires scolaires et enfance jeunesse », réunie le 26 novembre 2025, formulent leurs propositions de tarification pour l'année 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600016-20251205-DEL2025_137-DE

Tarifs 2026 - Garderie scolaire et ALSH

QF	2025	Tarif 2026 +3%
0-700	0,72 €	0,74 €
701-1150	0,77 €	0,79 €
1151-1350	0,82 €	0,84 €
1351-1500	0,88 €	0,91 €
1501+	0,93 €	0,96 €
Goûter	0,31 €	0,32 €

Source : Calculs basés sur les tarifs 2025 de la garderie municipale et ALSH

Tarifs 2026 - Commune non conventionnée

QF	2025	Tarif 2026 +3%
0-700	0,79 €	0,81 €
701-1150	0,84 €	0,87 €
1151-1350	0,89 €	0,92 €
1351-1500	0,95 €	0,98 €
1501+	1,00 €	1,03 €
Goûter	0,31 €	0,32 €

Source : Calculs basés sur les tarifs 2025 de la garderie scolai et ALSH commune non conventionnée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer comme précisé ci-dessus le tarif à la demi-heure de la garderie municipale et ALSH à compter du 1er janvier 2026.**
- **De demander à Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN